

Réf : DCM202430

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 05 / 04 / 2024

Notifiée aux élus le : 05 / 04 / 2024

Date de l'affichage : 05/04 /2024

OBJET : DF - BUDGET ANNEXE CINÉMA
- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Régis VIANET, Conseiller Municipal d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Pierre MAUMÉJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian LAPISARDI

Rapporteur : Régis VIANET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que M. Régis VIANET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023
- Considérant que Monsieur Pierre MAUMEJEAN s'est retiré pour laisser la présidence à Régis VIANET pour le vote du compte administratif
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire

Le compte administratif 2023 du budget annexe cinéma est rigoureusement conforme au compte de gestion du comptable.

L'exercice 2023 du budget annexe cinéma clôture :

- En excédent de fonctionnement de 15 135,73 €.
- En excédent d'investissement de 4 146,41 €
- En excédent de clôture cumulé toutes sections confondues de 19 282,14 €.

Le tableau suivant retrace le résultat de l'exercice :

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	268 705,09	238 544,29	49 442,94	A1 19 282,14
Investissement	51 569,81	27 165,15	28 551,07	A2 4 146,41
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	217 135,28	211 379,14	20 891,87	A3 15 135,73

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	19 282,14
Investissement	A2 + B2	4 146,41
Fonctionnement	A3 + B3	15 135,73

Il est proposé au conseil municipal :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe cinéma dont le résultat est présenté ci-dessus,
- D'arrêter le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe cinéma dont le résultat est présenté ci-dessus
- **ARRÊTE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-30	DF - BUDGET ANNEXE CINÉMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2023	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication